ANNEX 3: BUDGET PROVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (**EXEMPLE**)

NOM / TYPE D'ACTIVITÉ	DATE ET LIEU DE RÉALISATION	ESTIMATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS À L'ACTIVITÉ
Cours de dégustation	Ville (Pays), date	100

CONCEPT BUDGÉTAIRE		TOTAL COÛTS			FINANCEMENT (€)			
identification	description	prix unitaire (I)	numéro d'unités (II)	totaux (I x II)	NOM/S DU/DES SPONSOR/S	CONTRIBUTION DU/DES SPONSOR/S	CONTRIBUTION COI	PROPRE FINANCEMENT
1,1	X	150,00	1,00	150,00	X	25	100	25
1,2	XX	3,00	10,00	30,00				30
1,3	XXX	0,25	200,00	50,00			20	30
1,4	XXXX	0,10	100,00	10,00				10
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
				-				
			TOTAL COUTS	240	TOTAL CONTRIBUTION	25	120	95
					contribution en %	10,4%	50,0%	39,6%

S'il s'agit d'une activité à laquelle participent des experts ou des conférenciers, les honoraires et les indemnités qui leur seront versées ne pourront pas être supérieures à 200 € par expert dans le cas des honoraires et au plafond fixé pour les fonctionnaires du COI dans le guide des missions publié sur la page web du COI (www.internationaloliveoil.org) dans le cas des indemnités journalières.
Dans le cas des cours et des séminaires, le COI n'accorde pas de subventions pour financer les dépenses des participants.
Seules des subventions destinées à couvrir les dépenses des conférenciers peuvent être demandées.